

L'école de production est un mode de formation initiale au même titre qu'un lycée professionnel (LP) ou un centre de formation d'apprentis (CFA). Elle est une école technique privée, à but non lucratif, déclarée au Rectorat de l'Académie, et reconnue par l'État dans l'article 25 de la loi du 5 septembre 2018. Elle respecte les fondamentaux suivants :

UNE VOCATION : LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE POUR TOUS

- 1 Une école ouverte à tous les jeunes dès 15 ans en priorité.
Qui manifestent de l'intérêt pour une formation professionnelle. Leur admission est indépendante de leur seul parcours scolaire. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé et personnalisé.
- 2 Une approche pédagogique clairement éducative, au service de l'autonomie du jeune, et pas seulement professionnelle, formalisée dans un projet écrit et structuré.
- 3 Former à un métier avec un objectif d'excellence.
Formation professionnelle qualifiante, préparation à l'exercice d'un métier et intégration à la vie professionnelle (vers l'emploi ou vers la continuation des études professionnelles).

DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES

- 4 Une pédagogie partant de la pratique pour aller à la théorie « Faire pour apprendre ».
Une orientation pédagogique clairement affirmée et mise en œuvre, non seulement dans les matières professionnelles mais aussi dans les matières générales.
- 5 Un volume significatif de production (produits et services).
Destiné à la vente dans les conditions réelles du marché.
- 6 Associer pratique et théorie au même endroit dans la même semaine.
La formation pratique et la formation théorique se font sur un même site, avec des professionnels du métier pour les compétences professionnelles, en lien étroit avec les enseignants des matières générales afin d'assurer un enseignement théorique cohérent avec la formation pratique.
- 7 Un nombre important d'heures de formation du jeune en situation de production.
Au minimum 60% de l'horaire total.

UNE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

- 8 Une association à but non lucratif dont l'activité est, de préférence, principalement celle de l'École de Production. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration qui porte et garantit la spécificité d'école de production et qui comprend des personnes issues des entreprises relatives aux métiers enseignés, issues des domaines de l'éducation et de la formation, et des personnes représentatives du territoire. Si l'association a un objet plus large, un comité de pilotage spécifique à l'école et de même composition assure la gouvernance.